

Canagrex

Au cours des derniers mois, nous avons distribué le projet de loi C-85 créant la société de la Couronne Canagrex, mais compte tenu de la controverse que le projet continue de susciter, il semble bien que nos opposants ne se sont pas donnés la peine de le lire.

Suite aux inquiétudes exprimées, nous avons apporté 14 amendements substantiels à ce projet de loi, et je tiens à souligner qu'ils ont été effectués pour satisfaire aux exigences du Nouveau parti démocratique et du parti progressiste conservateur.

Le thème de la prise en charge de l'industrie dénoncée par les opposants au projet se fonde sur trois points précis: L'aspect achat et vente; le pouvoir d'achat de propriétés; l'imputabilité de la Société. Sur tous ces points, les opposants ont dénaturé ce qui est proposé dans le projet de loi.

Les pouvoirs de Canagrex touchant à l'achat et à la vente de produits ne peuvent être exercés que dans le cadre de son mandat qui est de promouvoir et de faciliter les ventes à l'exportation des produits agricoles et de procéder à la vente de ces produits sous réserves des restrictions que je vais énumérer. Canagrex ne peut s'engager dans la vente de produits agricoles à l'exportation que lorsqu'elle est invitée à conclure des transactions conjointement ou en collaboration avec des entreprises, des coopératives, des offices de commercialisation, des associations ou des hommes d'affaires installés au Canada ou dans le cadre de contrats avec des administrations étrangères.

Le pouvoir d'acquérir ou de prendre en location et de détenir des biens meubles ou immeubles dans le cadre de ses activités ne comprend pas le pouvoir d'acquérir, de prendre en location et de détenir des biens meubles et immeubles pour la production de fruits, de fourrages, de céréales, de légumes ou d'autres cultures, pour l'élevage de bovins, de volailles, de moutons, de porcs et d'autres bestiaux ou pour la transformation de tout produit agricole ou alimentaire.

● (1120)

Comment pourrait-on être plus précis, monsieur le Président? Canagrex n'agira pas unilatéralement et ne pourra pas faire fi des agents présentement engagés dans le commerce international des produits agricoles, je le répète, Canagrex ne pourra pas faire fi des agents présentement engagés dans le commerce international, ni agir à titre de producteur primaire, ce qui est très important, puisque nos partenaires de l'opposition ont souvent contesté la présence ou l'objet de Canagrex parce qu'on disait dans la fausse publicité, encore une fois, que Canagrex pourrait agir comme producteur primaire, ce qui est faux, monsieur le Président. La loi est claire et nette à cet égard, et quiconque prétend le contraire est injuste et ne peut viser qu'à tromper les gens.

En outre, en ce qui concerne les critiques concernant le pouvoir de Canagrex de conclure des accords de coentreprise avec des organismes commerciaux et agricoles privés, je ferai remarquer qu'un bon nombre de sociétés de la Couronne provinciales comme celles de la Saskatchewan, du Québec et de l'Île-du-Prince-Édouard, détiennent déjà le pouvoir d'acheter, de vendre ou de détenir des biens immeubles. En fait, le gouvernement fédéral, en vertu de la loi sur l'Office des produits agricoles, a déjà depuis 1952 le pouvoir d'acheter et de vendre. Ni les provinces ni le gouvernement fédéral n'ont abusé de ces pouvoirs, et il n'en sera pas autrement avec Canagrex.

En ce qui concerne l'imputabilité de la Société, la loi prévoit une analyse exhaustive annuelle par le vérificateur général. Aucune autre société de la Couronne n'est soumise à une telle vérification, et je tiens à préciser que le vérificateur général, M. Kenneth Dye, n'a eu que des éloges pour cette disposition. Faisant moi-même partie de ce comité, j'étais très heureux de voir que M. Kenneth Dye avait louangé le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et Agriculture Canada pour être à l'avant-garde dans ce genre de contrôle d'une nouvelle corporation de la Couronne. Je me demande comment on peut critiquer une société de la Couronne dont l'imputabilité a fait l'objet d'éloges du vérificateur général lui-même.

Certains ont prétendu ne pas s'opposer au genre de pouvoirs dont disposerait Canagrex, mais désirent les voir accorder uniquement aux sociétés déjà existantes. Je n'ai qu'une chose à dire à ce sujet, monsieur le Président. Étant donné que ces sociétés s'occupent aussi bien de la promotion des souliers et de l'équipement électronique que de celle des produits agricoles, quels produits mettront-elles au premier plan? Ce ne sera pas les produits alimentaires, à en juger par le peu d'égards qu'on accorde parfois à l'agriculture. Ce qu'il nous faut et ce que demande la Fédération, c'est une société qui se consacrerait à l'exportation des produits agricoles.

Il ne fait aucun doute que le secteur privé de même que le contribuable sont très bien protégés. Nous avons tout fait pour nous assurer que Canagrex exerce ses pouvoirs de façon responsable. En résumé, les pouvoirs de Canagrex sont les suivants, savoir fournir de l'information sur les marchés; dispenser des services de publicité et d'information; consentir des prêts et des garanties; conclure, sur demande, des accords de coentreprise avec des entreprises privées, des offices de commercialisation et des coopératives; conclure des contrats avec des gouvernements étrangers; consentir également le versement de subventions ou de contributions pour accélérer l'exécution de projets de développement et de promotion, ou la mise en place des infrastructures nécessaires.

Monsieur le Président, j'aimerais encore parler longuement sur ce projet de loi, mais je dois conclure puisque mon temps de parole est écoulé.

[Traduction]

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de répugnance que je prends la parole à la Chambre des communes ce matin. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) et le premier ministre (M. Trudeau) tentent de socialiser une industrie de base au Canada, celle de la production vivrière, c'est-à-dire de l'agriculture en général.

● (1125)

Il est tout à fait désolant de voir le premier ministre permettre au ministre de l'Agriculture d'agir ainsi. Nous ne devons pas oublier qu'il y a 5,000 ans, quelqu'un vendait son droit d'aïnesse pour un plat de lentilles. C'est précisément ce qui se passe à la Chambre des communes aujourd'hui. Le ministre de l'Agriculture prétend qu'il veut simplement avoir l'œil sur l'industrie. Nous avons entendu ce message il y a un certain temps quand le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à l'époque voulait établir Petro-Canada simplement pour avoir l'œil sur l'industrie. Les choses sont allées beaucoup